



N° de résolution
ou annotation

2024/01/09

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLE DE DUNHAM**

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Dunham, tenue le **9 janvier 2024 à 19 h 00**, dans la salle du conseil à l'hôtel de ville et diffusée en ligne en direct, sous la présidence du maire, M. Pierre Janecek.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Kevin Mitchell
M. Jules Brunelle-Marineau
Mme Florencia Saravia
M. François Desaulniers
M. Guillaume Brais

ainsi que M. Francis Bergeron, directeur général et trésorier et M. Jean-François Grandmont, directeur général adjoint et greffier par intérim.

M. Jeremy Page, conseiller, est absent.

ORDRE DU JOUR

1. Conseil

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023

2. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

3. Organismes paramunicipaux

- 3.1. RIGMRBM
- 3.2. MRC — CLD

4. Administration et finances

- 4.1. Rapport du directeur général
- 4.2. Approbation des comptes à payer
- 4.3. Dépôt de la liste des engagements
- 4.4. Ressources humaines – Embauche d'une assistante-greffière surnuméraire
- 4.5. Règlement n° 487-24 relatif à la taxation, aux compensations et à la tarification de certains services pour l'exercice financier 2024 – Adoption
- 4.6. Demande de prix 2024-002 – Services professionnels de vérificateur externe – Mandat

5. Voirie — Travaux publics

- 5.1. Demande de prix 2024-003 – Prolongement de la rue de la Sûreté et travaux rue de l'Avenir – Ingénieurs – Offre de service

6. Urbanisme

- 6.1. Règlement n° 479-23 modifiant le règlement n° 385-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA) afin d'intégrer la zone R-11 au règlement – Adoption
- 6.2. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'abattage d'érables – Lot 6 532 482 du cadastre du Québec



N° de résolution
ou annotation

- 6.3. Demande de dérogation mineure DM-23-09 pour la propriété située au 4537, chemin Strobl
- 6.4. Règlement n° 481-24 concernant la démolition d'immeubles – Avis de motion et dépôt du projet
- 6.5. Règlement n° 481-24 concernant la démolition d'immeubles – Adoption du projet

7. Environnement et hygiène du milieu

8. Culture — Promotion touristique

9. Sports et Loisirs

10. Sécurité publique – Communications

11. Subventions — Appuis — Participations

12. Informations du conseil

13. Varia

14. Questions du public

15. Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est ouverte par le maire à 19 h 00.

001-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller François Desaulniers
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

- 6.3 Demande de dérogation mineure DM-23-09 pour la propriété située au 4537, chemin Strobl

Adoptée.

002-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier par intérim est dispensé d'en faire la lecture;

Il est :

Proposé par Madame la conseillère Florencia Saravia
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023 soit adopté et signé.

Adoptée.

003-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier par intérim est dispensé d'en faire la lecture;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau
appuyé par Monsieur le conseiller François Desaulniers

et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 soit adopté et signé.

Adoptée.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Le maire adresse un mot aux citoyens présents dans la salle du conseil et les invite à poser les questions sur les sujets à l'ordre du jour.

3. ORGANISMES PARAMUNICIPAUX

Les membres du conseil responsables expliquent les principaux dossiers en cours à la MRC, au CLD et à la Zone-Éco.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL

Le directeur général résume différents développements dans les dossiers en cours.

004-24

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que la liste des comptes à payer et des transferts datée du 21 décembre 2023 soit approuvée et que les paiements soient autorisés.

Adoptée.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS

Le directeur général dépose devant le conseil le rapport de la liste des bons d'achat représentant un sommaire des engagements financiers d'une valeur de plus de 500 \$ pour le mois de décembre 2023.

005-24

RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UNE ASSISTANTE-GREFFIÈRE SURNUMÉRAIRE

CONSIDÉRANT l'absence prévue de la greffière-adjointe et technicienne juridique, approximativement pour la période de fin janvier 2024 à fin janvier 2025;

Il est :



N° de résolution
ou annotation

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell
appuyé par Madame la conseillère Florencia Saravia

et unanimement résolu :

1. De procéder à l'embauche de Mme Laura Frégeau à titre d'assistante-greffière surnuméraire à compter du 10 janvier 2024 à raison de 2 à 3 jours par semaine en télétravail, et à temps plein en mode hybride du 11 mars au 5 avril 2024. Le contrat prend fin le 5 avril 2024;
2. D'autoriser le maire et directeur général ou le greffier par intérim à signer le contrat d'emploi à cette fin et à y effectuer toute modification mineure jugée nécessaire.

Adoptée.

006-24

**RÈGLEMENT N° 487-24 RELATIF À LA TAXATION, AUX
COMPENSATIONS ET À LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2024 - ADOPTION**

Le greffier par intérim mentionne l'objet du règlement n° 487-24.

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le Règlement n° 487-24 relatif à la taxation, aux compensations et à la tarification de certains services pour l'exercice financier 2024;

Des copies du projet ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

Adoptée.

007-24

**DEMANDE DE PRIX 2024-002 – SERVICES PROFESSIONNELS DE
VÉRIFICATEUR EXTERNE – MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux propositions dans le cadre de la demande de prix 2024-002 :

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. :
63 696,15 \$
BCGO S.E.N.C.R.L. : 121 068,68 \$

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais
appuyé par Madame la conseillère Florencia Saravia

et unanimement résolu :

1. D'accepter la proposition de l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour les services professionnels de vérificateur externe au montant de 63 696,15 \$ taxes incluses;
2. De mandater l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur externe de la Ville de Dunham pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025;
3. De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le



N° de résolution
ou annotation

fonds général de la Ville;

4. D'autoriser le maire et le directeur général ou le greffier par intérim, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée.

5. VOIRIE — TRAVAUX PUBLICS

008-24

DEMANDE DE PRIX 2024-003 – PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA SÛRETÉ ET TRAVAUX RUE DE L'AVENIR – INGÉNIEURS – OFFRE DE SERVICE

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que :

1. D'accepter la proposition de l'entreprise FNX-Innov inc. pour les services d'ingénierie pour le prolongement de la rue de la Sûreté et des travaux sur la rue de l'Avenir au montant maximal estimé de 26 783,35 \$ plus taxes;
2. De financer cette dépense à même le règlement n° 471-23 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000 \$ (Parapluie) et/ou tout programme d'aide financière admissible;
3. D'autoriser le directeur des travaux publics et services techniques et le greffier par intérim ou, en son absence, la greffière-adjointe, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée.

6. URBANISME

009-24

RÈGLEMENT N° 479-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 385-19 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALES (PIIA) AFIN D'INTÉGRER LA ZONE R-11 AU RÈGLEMENT - ADOPTION

Le greffier par intérim mentionne l'objet du règlement n° 476-23, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

La date du rapport de l'assemblée de consultation publique tenue le jeudi 7 décembre a été corrigée (il était initialement inscrit le mardi 5 décembre). Une copie du rapport corrigé est déposée par le greffier.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été dûment donné le 3 octobre 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 7 novembre 2023;

CONSIDÉRANT les mesures tenues conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et au Règlement n° 444-22 décrétant la politique de participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme;

En conséquence, il est :



N° de résolution
ou annotation

010-24

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que :

1. Le conseil municipal adopte le Règlement n° 479-23 modifiant le Règlement no. 385-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) afin d'intégrer la zone R-11 au règlement;
2. Le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Des copies du projet ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

Adoptée.

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'ABATTAGE
D'ÉRABLES – LOT 6 532 482 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par le demandeur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour objet l'obtention d'une autorisation pour l'abattage d'arbres dans un peuplement forestier à potentiel acéricole au 1027, chemin Maska, lot 6 532 482 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a déjà fait l'objet d'une reconnaissance du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des parcs en date du 7 août 2023 permettant de couper 43,62 ha pour la remise en culture;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen a demandé un permis d'abattage à la Ville le 31 août 2023 pour la coupe de 24,66 ha pour la remise en culture;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un permis autorisant la coupe de 23,66 hectares pour la remise en culture le 5 septembre 2023 puisqu'environ 1 hectare de forêt se situe dans un peuplement forestier à potentiel acéricole et qu'une autorisation de la CPTAQ est requise pour effectuer une coupe dans ce type de peuplement;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'agrandissement d'une parcelle afin que le demandeur puisse cultiver cette partie;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient pas à notre réglementation municipale;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell
appuyé par Monsieur le conseiller François Desaulniers

et unanimement résolu :



N° de résolution
ou annotation

011-24

1. Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. De recommander à la CPTAQ d'approuver la demande d'autorisation présentée par le demandeur et d'autoriser l'abattage d'érables sur le lot 6 532 482 du cadastre du Québec situé au 1027, chemin Maska.

Adoptée.

**RÈGLEMENT N° 481-24 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES –
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

Monsieur le conseiller François Desaulniers donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil le *Règlement no. 481-24 concernant la démolition d'immeuble* sera présenté pour adoption.

Le projet de ce règlement est déposé par le membre du conseil ayant donné l'avis de motion, conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et est accessible pour consultation sur le site Internet de la Ville.

**RÈGLEMENT N° 481-24 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES –
ADOPTION DU PROJET**

Le greffier par intérim mentionne l'objet du règlement n° 481-24.

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné et le projet de règlement déposé;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller François Desaulniers
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que :

1. Le conseil adopte le projet du Règlement n° 481-24 concernant la démolition d'immeubles;
2. Le conseil délègue au greffier par intérim la fixation des modalités, du lieu, de la date et de l'heure pour la tenue des démarches de consultation publique sur ce projet de règlement. Lors de l'assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Des copies du projet ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

Adoptée.

7. ENVIRONNEMENT/HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet n'est apporté.

8. CULTURE/PROMOTION TOURISTIQUE

Aucun sujet n'est apporté.

9. SPORTS ET LOISIRS



N° de résolution
ou annotation

Aucun sujet n'est apporté.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est apporté.

11. SUBVENTIONS/APPUI/PARTICIPATIONS

Aucun sujet n'est apporté.

12. INFORMATIONS DU CONSEIL

Les membres du conseil sont invités à partager des informations pertinentes aux citoyens sur différents sujets.

13. VARIA

Aucun sujet n'est apporté.

14. QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire invite les citoyens présents dans la salle du conseil à poser des questions. La Ville a également invité les citoyens à transmettre leurs questions par écrit et des citoyens participent par Facebook à la séance en direct.

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la clôture de la séance à 19 h 51.

(signé)

**Pierre Janecek,
Maire**

(signé)

**Jean-François Grandmont,
Greffier par intérim**